

**Avis n° 2012/05-05 relatif
à l'habilitation de l'Institut polytechnique de
Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de
biologie et de physique (ENSCBP)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

E : nouvelle voie d'accès à une formation habilitée

- Vu la demande présentée par l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique (ENSCBP)

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Lors de l'examen périodique de l'habilitation de l'Institut Polytechnique de Bordeaux (voir avis 2011/01-01), la CTI était favorable à l'habilitation de l'Institut, pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique, spécialité Production dans les industries agroalimentaires, en partenariat avec l'IFRIA, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.*

Elle ajoutait que « *pour que cet avis soit définitif, il est indispensable que l'Établissement fournisse rapidement, les conventions de partenariat dûment signées ainsi que :*

- *pour l'apprentissage, les conventions signées avec les CFA ayant bénéficié de la prise en charge par le Conseil Régional.*
- *pour la formation continue les conventions passées, éventuellement, avec des organismes extérieurs, si l'Établissement n'assure pas directement les relations avec les entreprises et les stagiaires ».*

L'école n'ayant pas transmis les pièces considérées à la rentrée 2011, l'avis favorable donné sous réserve a été annulé en octobre de la même année.

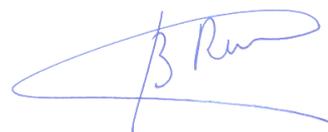
Après prise en compte des documents transmis, en avril 2012, la CTI **émet un avis favorable** à l'habilitation de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique, **pour une durée de 2 ans** à compter de la rentrée 2012, à délivrer le titre suivant :

✧ Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique, en partenariat avec l'IFRIA, spécialité *Production dans les industries agroalimentaires*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, les 9 et 10 mai 2012

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2012

Le président



Bernard REMAUD